

## **DELIBERATION N° 2005/05-04 - AUTORISATION DE PASSAGE**

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, indique que la ville de Ludres, pour des raisons de sécurité, et en particulier pour éviter la multiplicité des accès depuis la rue Marvingt, a imposé à la Société Espace et Habitat d'accéder à son opération de logements sociaux par le parking de l'aire de jeux couverte, sans pour autant supprimer de places de stationnement.

Cette requête s'effectue dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire (référéncée 5432804R0014) que la Société Espace et Habitat a déposée en Mairie. Le dossier prévoit l'édification de 34 logements sociaux.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide par 22 voix pour et 3 abstentions (MM. SAUTROT, FRANOUX et Mme PELLÉ) :

- de permettre à Monsieur le Maire d'autoriser la Société Espace et Habitat à utiliser l'espace nécessaire sur la parcelle AI 90 pour créer une voie d'accès sur la rue Marie Marvingt depuis la parcelle AI 147 (anciennes AI 790 et AI 791) sur laquelle a été déposée une demande de permis de construire de 34 logements sociaux.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant à la convention requise et de désigner comme notaire, Maître GAUTHIER, notaire de la Commune.

LOCALISATION  
Voir plan annexe joint

Autorisation de Passage sur la parcelle AI0090  
appartenant à la commune de Ludres

dans le cadre de la demande  
de Permis de Construire  
référéncée 5432805R0014

Emprise de l'accès  
à aménager

Terrain  
accueillant l'opération

